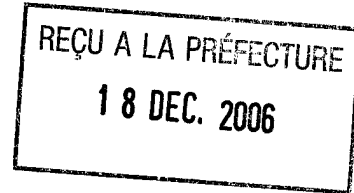


N° CG 2007/H-7e/05
Séance du 14 DEC. 2006



LE BUDGET PRIMITIF 2007 EN FAVEUR DU PATRIMOINE (politique D01) :

**DES MOYENS STABLES POUR UNE ANNÉE PLACÉE
SOUS LE SIGNE DE LA TRANSITION**

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,
- VU les avis de la Commission de la Culture et du Patrimoine en date du 22 novembre 2006 et des Commissions réunies en date du 12 décembre 2006,

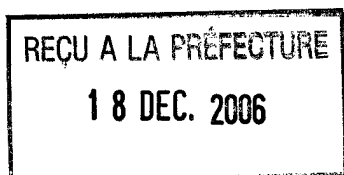
APRES EN AVOIR DELIBERE

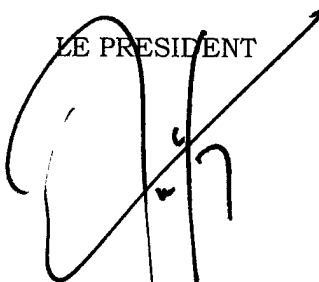
- 1) adopte le rapport pour l'action du Conseil Général en faveur du Patrimoine Culturel,
- 2) inscrit en autorisations de programme et en crédits de paiement les sommes qui vous sont récapitulées dans le rapport,
- 3) inscrit un crédit global de **4 897 895 €** dont **2 763 895 €** pour le fonctionnement et **2 134 000 €** pour l'investissement en faveur des six axes d'intervention du Patrimoine,
- 4) donne délégation à la Commission Permanente pour la mise en œuvre et le suivi de l'ensemble des actions en faveur du patrimoine culturel ainsi que l'affectation des crédits correspondants (Patrimoine Protégé et Non Protégé, Equipements Culturels, Fouilles Archéologiques, Parc de Wesserling, Musées Techniques de Mulhouse, Musées locaux, Ecomusée et Animation du Patrimoine ...),
- 5) autorise le versement des subventions de fonctionnement aux structures ci-après énumérées :
 - **307 395 €** pour le Centre Départemental d'Histoire des Familles
 - **300 000 €** pour l'Association l'Ecomusée d'Alsace
 - **90 000 €** à l'Association Propriétaire du Musée National de l'Automobile de Mulhouse,
 - **31 250 €** à l'Association du Musée d'Impression sur Etoffes de Mulhouse,

- **180 000 €** au Syndicat mixte du Hohlandsbourg,
- **30 490 €** au Mémorial d'Alsace-Moselle,
- **800 000 €** au Pôle d'Archéologie Interdépartemental Rhénan (PAIR),
- **50 000 €** à la Société Schongauer du Musée d'Unterlinden de Colmar,
- **46 000 €** à l'Association la Nef des Sciences de Mulhouse,
- **33 000 €** à l'Association fédératrice Musées Mulhouse Sud Alsace (Musées sans Frontières) de Mulhouse,
- **2 000 €** à l'Association « Route des Abolitions de l'Esclavage et des Droits de l'Homme » d'Houtaud,

soit un montant total de **1 870 135 €** qui sera prélevé sur les crédits inscrits au Chapitre 65, Nature 6574 et 65735, Enveloppe 61603 et 61604 du Budget Départemental.

- 6) Donne délégation à la Commission Permanente pour affecter les participations départementales aux dépenses de fonctionnement (à prélever sur la ligne « Soutien à l'Animation du Patrimoine ») et d'investissement de l'Association pour la Gestion et l'Animation du Parc de Wesserling, conformément aux propositions du rapport relatif au Site de Wesserling examiné en commissions réunies le 12 décembre 2006,
- 7) autorise le versement d'une subvention d'investissement à hauteur de l'autorisation de programme ouverte au budget départemental, soit :
 - **23 000 €** au Centre Départemental d'Histoire des Familles pour l'investissement prévu en 2007 (Programme « Patrimoine non Protégé » D012 Chapitre 2042 Enveloppe 80381).
- 8) autorise le Président à signer les avenants et convention joints en annexe au rapport à intervenir pour la mise en œuvre des décisions de l'assemblée départementale (subventions de fonctionnement et d'investissement), exception faite des avenants relatifs à l'Association pour la Gestion et l'Animation du Parc de Wesserling.



LE PRÉSIDENT

 Charles BUTNER

Acte certifié exécutoire
 Réception par le Préfet **18 DEC 2006**
 Publié le **29 DEC 2006**
 Pour le Préfet, le Secrétaire Général




 Ludovic LIONS

Adopté
1.....voix contre
abstentions